

Article sélectionné dans

la matinale du 21/01/2016 [Découvrir l'application](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e) (<http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e>)

[h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e))

Une Anglaise condamnée à de la prison ferme en France pour avoir tenté de faire passer un migrant

Le Monde.fr avec AFP | 20.01.2016 à 22h45 • Mis à jour le 20.01.2016 à 23h12



Des centaines de tentes plantées dans la « jungle » de Calais, en novembre 2015. PHILIPPE HUGUEN / AFP

Une Britannique de 41 ans a été condamnée par la cour d'appel de Rouen, mercredi 20 janvier, à un an de prison, dont neuf mois avec sursis, pour avoir tenté de faire passer un adolescent syrien en Angleterre.

En novembre dernier, Roisin B. avait dissimulé un garçon de 15 ans dans le coffre de sa voiture et s'apprêtait à embarquer à bord d'un ferry de Dieppe (Seine-Maritime) à Newhaven, quand elle a été appréhendée par la police de l'air et des frontières.

Mère d'un enfant, serveuse de profession dans la banlieue de Londres et escort-girl occasionnelle, Roisin B. était venue chercher l'adolescent dans la « jungle » de Calais, le camp de migrants, qu'elle connaissait bien pour l'avoir fréquenté en tant que bénévole.

Elle avait accepté 500 livres (650 euros) d'un Irakien qui avait séjourné dans le camp de Calais et qui avait réussi à passer en Angleterre. Il lui avait demandé d'amener l'adolescent et elle avait accepté « *pour des raisons humanitaires* ».

Cinq ans d'interdiction du territoire français

Jugée en première instance et en comparution immédiate en novembre par le tribunal correctionnel de Dieppe, Roisin B. avait été condamnée à un an de prison ferme avec mandat de dépôt. La peine de trois mois de prison ferme infligée en appel sera couverte par le temps de détention déjà effectué à Rouen. Elle devrait être libérée le 12 février. Sa condamnation en appel a été assortie de cinq ans d'interdiction du territoire français.

Pour l'avocate Najma Ouchene, sa cliente n'a pas fait cela pour des raisons financières. Par le passé « *elle avait retiré de l'argent de son compte pour aider des migrants de Calais* », a-t-elle affirmé.

La semaine dernière, le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) s'était montré clément à l'endroit d'un autre bénévole britannique, Robert Lawrie, qui n'avait été **condamné qu'à une peine d'amende de 1 000 euros avec sursis** ([/police-justice/article/2016/01/14/1-000-euros-d-amende-avec-sursis-pour-le-britannique-qui-avait-aide-une-fillette-de-la-jungle-de-calais_4847576_1653578.html](http://police-justice/article/2016/01/14/1-000-euros-d-amende-avec-sursis-pour-le-britannique-qui-avait-aide-une-fillette-de-la-jungle-de-calais_4847576_1653578.html)) pour avoir tenté de faire sortir une fillette afghane du camp de Calais pour l'emmener au Royaume-Uni. Contrairement à Roisin B., il n'avait touché aucune somme d'argent et n'avait pas prémédité son acte.

Lire aussi : Rob Lawrie, dernier exemple de poursuite pour « délit de solidarité » ([/police-justice/article/2016/01/14/un-anglais-juge-pour-delit-de-solidarite_4846848_1653578.html](http://police-justice/article/2016/01/14/un-anglais-juge-pour-delit-de-solidarite_4846848_1653578.html))